



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

annuités liquidables

Question écrite n° 94138

## Texte de la question

M. Christian Patria interroge M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur la situation des mères fonctionnaires ayant effectué quinze ans de service et élevé trois enfants, qui peuvent prétendre prochainement à leur retraite. En effet, certaines d'entre elles souhaitent continuer à travailler, mais leur inquiétude réside dans le calcul de leur pension de retraite qui, dans le cadre de la récente réforme des retraites, va être modifié. Or, jusqu'à présent, il n'est pas possible d'obtenir une projection du montant de la pension de retraite que celles-ci pourraient percevoir si elles poursuivaient leur travail pendant encore quelques années. Cependant, certaines de ces fonctionnaires doivent se prononcer rapidement, si elles souhaitent bénéficier de l'ancien dispositif. Aussi, avant de prendre une telle décision, elles souhaiteraient, ce qui lui semble légitime, connaître précisément le montant de la pension qu'elles percevront si elle poursuivent leur activité professionnelle jusqu'en 2014, 2017 ou 2020. Aussi, il lui demande de tout mettre en oeuvre pour que ce calcul puisse être effectué rapidement.

## Données clés

**Auteur :** [M. Christian Patria](#)

**Circonscription :** Oise (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 94138

**Rubrique :** Retraites : fonctionnaires civils et militaires

**Ministère interrogé :** Travail, emploi et santé

**Ministère attributaire :** Économie, finances et industrie

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 23 novembre 2010, page 12650

**Question retirée le :** 21 décembre 2010 (Fin de mandat)